

Investissement Canada—Loi

d'information et je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. Tel est l'objet de ces amendements. J'espère qu'on ne m'en voudra pas si je m'écarte légèrement du sujet.

L'honorable Walter Baker et un autre conservateur éminent, dont la plupart d'entre nous conservent un excellent souvenir, M. Ged Baldwin, ont sans doute invoqué les arguments les plus convaincants qui aient jamais été cités ici, à part ceux des néo-démocrates, quant à la nécessité d'être parfaitement renseignés et d'informer le public canadien sur une grande variété de sujets.

Ils ont repris un argument que nous avons souvent invoqué à savoir que tout doit être rendu public sauf prescription contraire. Ce principe s'inspire de la règle suédoise voulant que les renseignements dans le genre de ceux qui seront communiqués à la nouvelle commission créée en vertu de la Loi sur Investissement Canada soient rendus publics, sauf s'il est spécifié que telle ou telle information ne doit pas être divulguée. Je le répète: les conservateurs eux-mêmes ont prononcé des discours très éloquents sur ce sujet. A l'époque, le gouvernement libéral limitait la liberté de l'information.

En fait, je me souviens d'avoir assisté, il y a quelques années, aux audiences concernant la révision décennale de la Loi sur les banques. Nous réclamions avec beaucoup de vigueur l'inclusion dans cette loi d'un article concernant la divulgation qui aurait permis aux Canadiens d'avoir une certaine idée du montant réel des capitaux qui entrent dans leur pays et qui en sortent.

• (1600)

En dehors du Canada, presque tous les pays ont des lois de ce genre sur la divulgation. Je crois que les conservateurs appuyaient notre amendement sur la divulgation des renseignements quand ils étaient dans l'opposition, mais nous n'avons pas réussi à convaincre le gouvernement libéral de son utilité. Maintenant que les libéraux se retrouvent dans l'opposition, ils sont naturellement comme Ged Baldwin et l'honorable Walter Baker à l'époque où ces derniers étaient députés de l'opposition, et ils réclament que les renseignements soient rendus publics. Les libéraux appuient nos amendements dont le but est surtout de permettre la divulgation des renseignements réunis et analysés par Investissement Canada.

Comme d'autres députés l'ont souligné, une bonne partie des renseignements est demeurée secrète jusqu'ici. J'ai du mal à comprendre pourquoi, quand un parti d'opposition arrive au pouvoir, il change complètement d'avis sur l'importance de renseigner le public et de le sensibiliser. J'ignore pourquoi, quand un tel parti forme le gouvernement, la manie de secret le gagne dans des domaines où il semble très déconseillé de s'entourer de secret. J'ose même dire que toute la société risque d'en pâtir.

Je le répète, le seul but de ces amendements est de faire en sorte que certains renseignements soient rendus publics, par exemple les études portant sur les habitudes et le comportement des investisseurs étrangers. Nous demandons que soient divulguées les informations permettant de savoir comment se débrouillent les entreprises étrangères au Canada. Nous demandons aussi qu'on renseigne la population sur les engagements que prennent les entreprises étrangères envers l'agence pour obtenir son approbation. Il faudrait aussi rendre publiques les demandes d'autorisation de rachat d'entreprises et surveiller ces opérations pour s'assurer que les compagnies

étrangères respectent leurs engagements. Toutes ces propositions sont absolument fondamentales pour que le public et le Parlement puissent connaître les conséquences de la loi, bonnes ou mauvaises, et en discuter.

Je me demande si le gouvernement n'hésite pas à accepter ces amendements parce qu'il doute lui-même sérieusement que les étrangers fassent des investissements importants au Canada après l'adoption du projet de loi. Il est fort possible que le gouvernement ait compris, en se mettant à l'écoute de Wall Street, qu'il ne doit pas compter sur de gros investissements étrangers créateurs d'emplois.

Il y aura sans aucun doute de nouveaux investissements, notamment dans le créneau des moins de 5 millions de dollars, sous forme d'acquisitions directes, qui engloutiront une grande partie des petites entreprises du Canada, notamment dans le secteur de la haute technicité. Le gouvernement a peur que cela n'attire que des entreprises à capitaux étrangers déjà implantées au Canada, ou de nouvelles entreprises. On aura des absorptions pures et simples. Mais il n'y aura pas de nouveaux investissements ou de nouveaux emplois. En fait, il y aura peut-être même une diminution de l'emploi. Le gouvernement doit craindre que ces «nouveaux» investissements dont on parle ne signifient pas de «nouveaux» capitaux pour le Canada, mais qu'ils se traduisent—comme cela a si souvent été le cas dans le passé—par des emprunts à des banques canadiennes. Le gouvernement sait peut-être que c'est ce qui va se passer, et c'est pourquoi il ne veut pas que l'on divulgue des informations sur les modalités d'investissement, sur les manifestations de l'investissement étranger et sur les comportements des entreprises étrangères au Canada. Il tient à garder le secret, car il n'y aura ni ouvertures, ni emplois, ni capitaux nouveaux. Il n'y aura que des prises en charge, probablement de petites ou moyennes entreprises canadiennes. Ou alors, dans le cas des plus grosses sociétés, il est vraisemblable qu'elles seront absorbées et financées presque entièrement par des banques canadiennes.

Je me souviens de quelqu'un qui avait une petite entreprise de fabrication de composants électriques à Vancouver. Son entreprise marchait très bien. Il est allé demander un prêt à la banque pour développer son affaire, mais la banque a jugé que c'était trop risqué. Peu après, il a vendu son entreprise à un Américain. Cet Américain a repris l'affaire, et quelques jours après, il obtenait un prêt de cette même banque qui avait refusé un prêt au Canadien. Mais l'Américain appartenait à un grand consortium, ce qui lui a permis d'obtenir le prêt. Ce genre de choses au Canada, on l'apprend par expérience. Rien n'est rendu public nulle part. Pour en entendre parler, il faut rencontrer des gens à qui c'est arrivé. Dans ma circonscription, une entreprise a été achetée par une entreprise étrangère qui a commencé à licencier les employés. Elle ne s'est pas conformée à l'obligation de créer de nouveaux emplois. On en entend parler, mais on ne peut disposer d'aucune information publique. Pourtant, même M^{me} Thatcher au Royaume-Uni a accepté que soit adoptée une loi sur la divulgation publique.

Si le gouvernement sait qu'il n'y aura pas vraiment d'investissements étrangers qui entraîneront la création de vrais nouveaux emplois et qu'en fait, il n'y aura que des absorptions, notamment dans le domaine de la haute technicité, alors, je comprends pourquoi il refuse de donner au public libre accès aux renseignements.